

Informations municipales de Juillet 2021

Elections de mars 2020

Le conseil municipal, constitué de dix-neuf membres élus paritairment le 22 mars et installé depuis Juin 2020, vous remercie une nouvelle fois de la confiance que vous lui avez accordée : conscient de l'exigence que cela implique, il est prêt, avec votre aide, à apporter toute la disponibilité et le dévouement nécessaires au service de notre population.

Nous serons, comme par le passé, à l'écoute de tous et contribuerons ensemble à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Crise sanitaire

La situation que nous venons de vivre est sans précédent. Nous en sortons progressivement. Restons tous vigilants durant cette période estivale.

Budget

Le budget principal de la commune de Domessin en 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1,296 million d'euros. Il ressort une capacité d'autofinancement de 300 000€ permettant de financer les investissements de la commune.

Les charges à caractère général s'élèvent à 292 000€, en hausse de 1,6% tenant compte de l'inflation de certaines dépenses. Les charges de personnel sont stables à 497 000€. Les autres postes de dépenses ne subissent pas d'augmentation par rapport à l'année précédente. S'agissant des recettes de fonctionnement, le taux des impôts locaux reste inchangé conformément à nos engagements de campagne.

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit depuis le 1er janvier 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes, les intercommunalités et le département sont compensés par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale. Par conséquent, le conseil municipal ne fixe désormais plus le taux de la taxe d'habitation qui est figé sur les exercices 2020, 2021 et 2022 à son niveau de 2019.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'Etat pour achever sa suppression progressive d'ici 2023. Les communes et les intercommunalités continuent de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (résidences secondaires, locaux à usage d'habitation utilisés par des personnes morales non passibles de la cotisation foncière des entreprises).

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est pour les communes compensée par fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le département après l'application d'un coefficient correcteur permettant d'équilibrer financièrement ce transfert. En compensation, pour la commune de Domessin le taux de la taxe sur le foncier bâti s'élève à 21,58%.

Pour l'année 2021, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1,479 million d'euros. La liste des programmes d'investissements s'élève à 783 000€.

Les principaux projets sont : l'aménagement de sécurité sur la route du Falque pour 134 000€, le lancement d'un nouveau vestiaire pour le foot pour 100 000€ qui sera finalisé en 2022, l'achat d'un nouveau tracteur pour 64 000€, la rénovation thermique des bâtiments pour 85 000€, le lancement de la mise en place de la vidéo-protection pour 10 000€ qui sera finalisée en 2022.

Les investissements seront principalement financés par autofinancement à hauteur de 300 000€ ainsi que par des subventions et aides de l'Etat, de la région et du département.

Centre du village

Notre jolie place est maintenant terminée. Les logements OPAC sont désormais occupés. A nous de faire vivre cette endroit en le respectant. Nous avons le plaisir cette année d'accueillir le camion PIZZA de Seb et Dany, tous les lundis soir sur la place de la mairie.

Environnement et développement durable

Vous venez de tailler votre haie ou d'élaguer un arbre ? Le SICTOM Val Guiers vous propose de louer (15€ par jour) un de ses broyeurs à branchages : taille de thuyas, taille de lauriers, résineux, fruitiers, arbustes feuillus variés, rosiers, ...

Une solution 100% avantageuse :

- Réduction, voir suppression des trajets en déchèterie
- Constitution d'une réserve de broyat pour pailler vos plantations et jardiner plus naturellement.
- **Plus de brûlage des déchets verts : plus de risque de verbalisation ! (rappel : passible d'une amende de 450€ maximum).**



Le SICTOM Val Guiers va mettre à disposition dans les prochaines semaines un broyeur à végétaux à retirer aux services techniques de Domessin. Les modalités seront à retrouver sur le site internet du SICTOM. Il faut impérativement être équipé d'une attache remorque pour le transporter.

Pour le réserver rendez-vous sur le site www.sictom-guiers.fr ou contactez le SICTOM au 04/76/93/54/98. Aucune réservation ne pourra être effectuée en Mairie.

La commune de Domessin est engagée dans le tri et la réduction des déchets. Poursuivons nos efforts. Pour cela, la commune et le SICTOM ont mis en place de nouveaux sites d'apports volontaires, dans plusieurs secteurs de la commune (Le Gubin, Bas Guillot et Gunin, ainsi qu'un renfort à la fruitière notamment). D'autres sites seront prochainement déployés.

L'objectif est double : vous aider à mieux trier et réduire les dépôts sauvages au pied des conteneurs.



Le recyclage et le compostage sont utiles : ils permettent de réduire le coût de traitement des déchets. Malgré une baisse de la valorisation des matières premières (verre, carton...), une hausse du coût des traitements et une hausse de la taxe TGAP sur les activités polluantes, vos efforts permettent de maintenir le taux de la taxe sur les ordures ménagères inchangé cette année.

Vous pouvez retrouver les sites les plus proches de chez vous sur le site du Sictom Val Guiers.

ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, fongicides, insecticides et désherbants ne peuvent plus être utilisés par les services municipaux (loi n°2015-992 sur la transition énergétique adoptée le 17 août 2015).

Nos agents communaux ne disposent plus que de l'arrachage manuel ainsi que d'un Antimousse Bio (Place net Nanoïque) pour entretenir cimetières, espaces verts ou jardins publics.

Merci d'être indulgents : les petites fleurs reviendront peut-être ainsi reflourir nos talus et notre cimetière.

DOCUMENTS OFFICIELS

Les dossiers de demande de carte nationale d'identité, de passeport, ... ne se font plus en Mairie : vous devez faire une pré-demande en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>, suite à cette pré-demande, un numéro de dossier vous sera attribué.

ENTRETIEN DES HAIES ET BORDURES

Nous vous rappelons que les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder pour des raisons de visibilité et de sécurité à l'élagage des haies, branches, ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires, la municipalité prendra les dispositions nécessaires.

BRUIT

Rappel de l'arrêté préfectoral du 09/01/1997 : ARTICLE 9

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, ou débroussailleuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h, 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h, 15h à 19h et les dimanches, jours fériés de 10h à 12h.**

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque recrute : Vous êtes un homme, une femme, vous aimez les livres, le contact, vous avez du temps libre, des bonnes idées, rejoignez l'équipe dynamique des bénévoles du Centre culturel.

Date à retenir :

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

JOURNEE PORTES OUVERTES (animation musicale)



CENTRE CULTUREL DE DOMESSIN

HORAIRES DE VOTRE BIBLIOTHEQUE:

LUNDI :	16H-18H30
MARDI :	FERMÉ
MERCREDI :	9H30-12H / 16H-18H30
JEUDI :	FERMÉ
VENDREDI :	9H30-12H / 14H00-19H
SAMEDI :	9H30-12H

04 76 31 10 83

Centre culturel de Domessin

bibliothequededomessin@orange.fr

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 13h -17h

Mardi: 8h – 12h et 13h – 17h

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi : 8h -12h et 13h - 17h

Vendredi : 8h – 12h et 13h – 17h

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie durant l'été

du 12/07/21 au 28/08/21

Mardi, mercredi, vendredi : 8h – 13h30

Reprise des horaires habituels le lundi 30/08

Tél. : [04.76.37.23.14](tel:04.76.37.23.14) Mail : mairie.domessin@orange.fr Site internet : www.domessin.fr

DECHETTERIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00 - 17h20 Jeudi : 9h00 - 11h50

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h00-11h50 / 14h-17h20

Pour tout problème lié à la collecte sélective, aux déchetteries, aux ramassages d'ordures ménagères :
s'adresser au SICTOM du Guiers 27 avenue Pravaz BP 66 38480 PONT DE BEAUVOISIN :

☎ 04 76 93 54 98 www.sictom-guiers.fr



Du nouveau à Domessin

JUMELAGE

La commission « Vie Culturelle et associative de Domessin » envisage la création d'un jumelage avec une autre commune française ou européenne, afin de faire naître de belles rencontres, des échanges, tisser du lien et découvrir d'autres horizons.

L'invitation est adressée à vous, chers habitants de notre belle commune.

Rejoignez-nous pour que ce beau projet donne vie à une belle association. Première réunion courant septembre 2021

Contact : mairie.domessin@orange.fr ☎ : 04.76.37.23.14

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations domessinoises se tiendra le samedi 04 septembre 2021 à partir de 14h à la salle des fêtes. Ce forum est l'occasion de découvrir ces associations par le biais de démonstrations ou simplement pour procéder à vos inscriptions.

MARCHÉ ARTISANAL



La commission Culture de la commune de Domessin organise un marché gourmand et artisanal le vendredi **23 juillet 2021** à partir de 18h dans le centre du village. Nombreux producteurs, artisans et artistes locaux seront présents pour vous proposer leurs produits et leurs créations.

Bel été à toutes et à tous
Votre Maire
Valérie ANDRÉ